

GE_GERICHTE ATAS/344/2019 vom 23. April 2019

GE Cour de justice, 2019-04-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_344_2019

FR: GE_GERICHTE ATAS/344/2019 du 23 avril 2019

IT: GE_GERICHTE ATAS/344/2019 del 23 aprile 2019

Volltext

Siégeant : Mario-Dominique TORELLO, Président ; Georges ZUFFEREY et Pierre-Bernard PETITAT, Juges assesseurs

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/3572/2018 ATAS/344/2019 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 23 avril 2019 10ème Chambre

En la cause Monsieur A_____, domicilié à LEYSIN

recourant

contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION, sis Service juridique, rue des Gares 12, GEN

intimée

A/3572/2018 - 2/2 - Vu la décision sur opposition du 12 septembre 2018 de la CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION (ci-après: la CCGC ou l'intimée) ayant rejeté l'opposition de Monsieur A_____ (ci-après: l'intéressé ou le recourant) et maintenu sa décision en réparation du dommage du 5 février 2018 ; Vu le recours de l'intéressé du 10 octobre 2018 ; Vu la réponse de l'intimée du 22 novembre 2018 concluant au rejet du recours ; Vu l'audience de comparution personnelle des parties du 8 avril 2019, à l'issue de laquelle un délai a été imparti aux parties pour qu'elles tentent de finaliser leur discussion et faire part à la chambre de céans de l'issue des pourparlers, le cas échéant en cas d'accord, si le recourant retirait son recours ; Vu le courrier du recourant du 12 avril 2019 confirmant à la chambre de céans qu'il retirait son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle.

La greffière

Florence SCHMUTZ

Le président

Mario-Dominique TORELLO Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.